

Des revenus agricoles élevés mais des disparités importantes

En 2017, 21 000 ménages agricoles exercent leur activité professionnelle dans les Hauts-de-France. Leur revenu disponible annuel moyen est de 55 000 €, le plus élevé des régions après l'Île-de-France et Grand Est. Ce niveau de revenu est supérieur de 15 600 € à celui de l'ensemble des actifs de la région. Pour autant, les disparités de revenus sont fortes et la pauvreté est plus répandue chez les ménages agricoles que dans l'ensemble de la population active. Ainsi, dans la viticulture et les grandes cultures hors céréales, les ménages touchent un revenu plus élevé. Le revenu des maraîchers et des céréaliers est tiré vers le haut par des revenus du patrimoine importants. En revanche, les éleveurs bovins perçoivent des revenus plus faibles et sont plus exposés à la pauvreté.

Nadia Belhakem, Grégoire Borey, Julie Dufeutrelle (Insee)

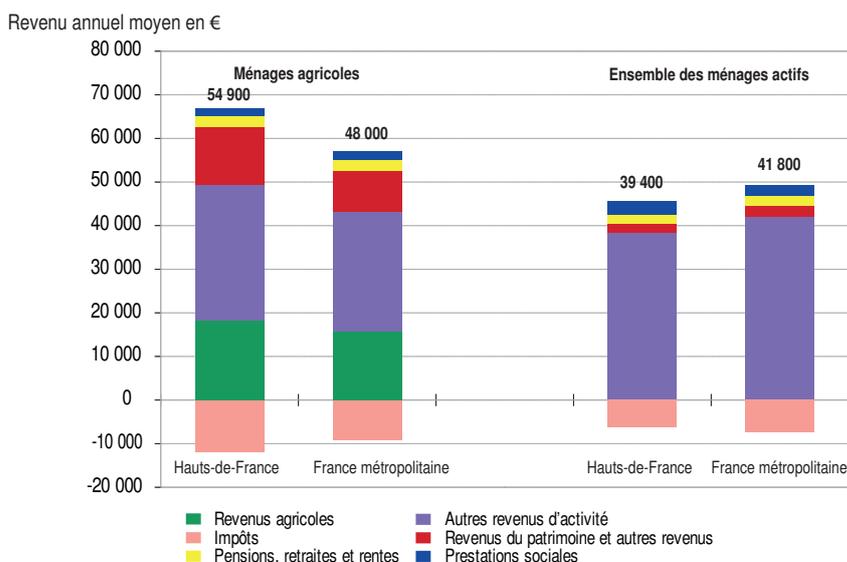
En 2017, les Hauts-de-France comptent 21 000 ménages agricoles (1,4 % des ménages actifs de la région), ce qui positionne la région au 8^e rang national, suivie de près par la Normandie, mais loin derrière la Nouvelle-Aquitaine (1^{er} rang avec 52 000 ménages agricoles).

Ces ménages agricoles disposent d'un revenu disponible (*définitions*) de 55 000 € en moyenne (*figure 1*). L'activité agricole constitue un tiers de ce revenu (18 300 €), comme au niveau national. Les autres revenus d'activité y participent pour moitié, tandis que ceux issus du patrimoine pour un quart. Contrepartie de cette part élevée des revenus du patrimoine, l'endettement des ménages agricoles est important. En Hauts-de-France en 2018, plus de 90 % des exploitations sont endettées.

Les revenus des ménages agricoles (*champ*) sont sujets à de fortes variations dans le temps. Ils dépendent de multiples facteurs comme les aléas climatiques, les investissements de l'année en cours, les variations des subventions européennes ou encore le cours des matières premières.

1 Des revenus plus élevés pour les ménages agricoles des Hauts-de-France

Décomposition du revenu disponible annuel moyen des ménages agricoles et des ménages d'actifs



Note de lecture : en 2017, le revenu disponible annuel moyen des ménages agricoles dans les Hauts-de-France s'établit à 54 900 € contre 39 400 € pour l'ensemble des ménages actifs. Les autres revenus d'activité se composent des salaires et traitements, des indemnités chômage et des revenus des activités non salariées.

Source : Insee, Filosofi 2017.

Des ménages agricoles aux revenus élevés dans une région plutôt pauvre

Les ménages agricoles de la région ont un revenu disponible moyen supérieur de 7 000 € à celui des ménages agricoles de France métropolitaine. Ils perçoivent les plus hauts revenus moyens de France métropolitaine, derrière l'Île-de-France et le Grand Est.

Une des raisons est que plus de la moitié des ménages agricoles de la région exercent leurs activités dans les grandes cultures (pomme de terre, betterave...) et les céréales, des spécialisations plutôt rémunératrices (figure 2). En raison de la grande taille de ses exploitations agricoles, la région contribue à hauteur de 8,3 % à la production nationale, alors qu'elle ne concentre que 6,1 % des exploitations agricoles.

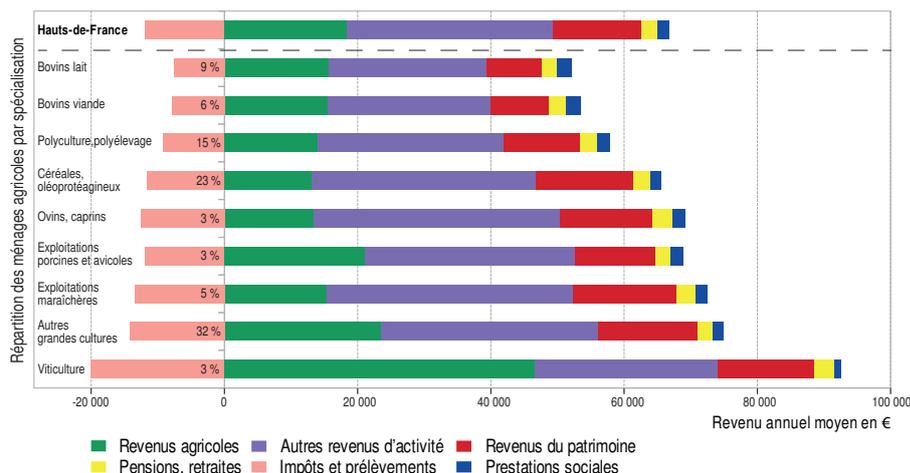
Leurs revenus sont également supérieurs de 40 % à ceux des actifs de la région (15 600 € de plus). Cette tendance se retrouve dans les autres régions mais dans de moindres proportions, exception faite d'Auvergne-Rhône-Alpes où les ménages agricoles ont des revenus plus modestes que les actifs dans leur ensemble.

Dans les Hauts-de-France, comme ailleurs, plusieurs facteurs expliquent cet écart. Les revenus issus du patrimoine des ménages agricoles pèsent six fois plus dans leur revenu que dans celui des actifs. Leurs revenus issus d'activités non-agricoles sont en moyenne supérieurs de 11 000 € à ceux des actifs de la région. Ce constat est en partie lié à la composition du ménage. Les agriculteurs sont en effet moins fréquemment célibataires et vivent plus souvent dans des ménages de plus de cinq personnes où cohabitent parfois plusieurs générations d'actifs. Enfin, les agriculteurs sont en moyenne plus âgés que l'ensemble des actifs. Or, les revenus croissent avec l'âge.

À structure de ménage équivalente, les ménages agricoles disposent de revenus supérieurs : un agriculteur vivant seul dispose de 20 000 € de plus que la moyenne des actifs célibataires. L'écart est de 11 000 € si on compare les revenus des couples. La pauvreté est toutefois plus fréquente parmi les ménages agricoles (18,7 % contre 15 % pour l'ensemble des actifs).

2 Viticulture et autres grandes cultures, spécialités les plus rémunératrices

Décomposition du revenu disponible annuel moyen des ménages agricoles par Otex



Note de lecture : 32 % des ménages agricoles de la région sont spécialisés dans les autres grandes cultures. Ils dégagent un revenu disponible moyen de 55 000 € par an dont 23 500 € de revenus agricoles.

Source : Insee, Filosofi 2017.

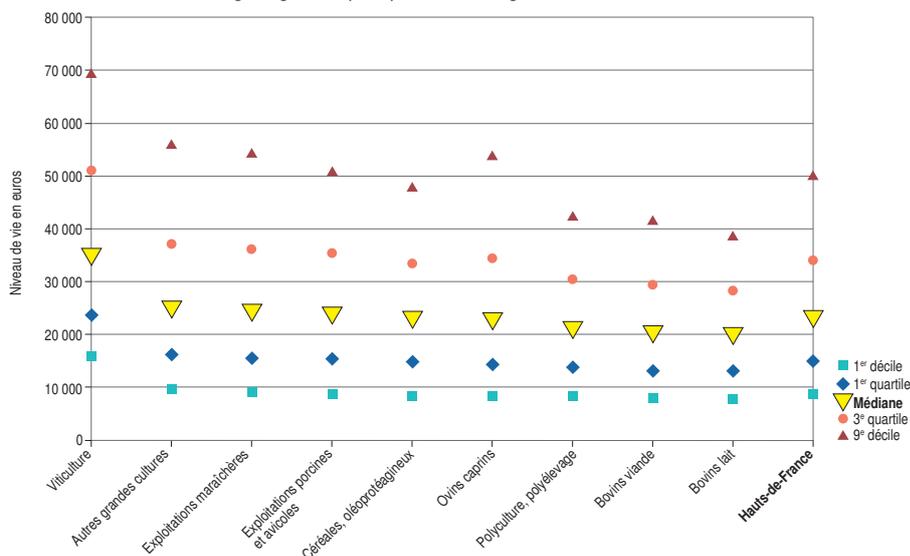
Des revenus d'activité importants pour les viticulteurs et les exploitants de grandes cultures

Les revenus perçus par les ménages agricoles varient fortement. En effet, 10 % d'entre eux perçoivent un revenu annuel supérieur à 101 000 €, tandis que les 10 % des plus modestes disposent de moins de 14 600 €. Ces écarts de revenus entre les plus aisés et les plus modestes sont parmi les plus élevés de France (après l'Île-de-France). Une partie de ces écarts s'explique par l'orientation technico-économique (Otex) de l'exploitation agricole (méthodologie).

La viticulture et les autres grandes cultures sont celles qui offrent les meilleurs niveaux de vie médians aux ménages agricoles et où les taux de pauvreté sont les plus faibles (figure 3). Les activités viticoles et de grandes cultures sont ainsi parmi les plus rémunératrices. Dans la petite région agricole (définitions) du Tardenois-et-Brie appartenant à l'AOC « Champagne », 65 % du revenu des ménages viticoles (46 000 €) provient du revenu de leur activité agricole, soit près de deux fois plus que la moyenne régionale. De la même manière, les revenus dégagés par les exploitants en autres grandes cultures (producteurs de pomme de terre et de betterave, etc.)

3 Des niveaux de vie plus élevés pour les ménages spécialisés dans la production végétale

Niveau de vie des ménages agricoles par spécialisation agricole, en euros



Note de lecture : la moitié des ménages agricoles spécialisés dans la viticulture ont un revenu supérieur à 35 000 €. 10 % des ménages ont un revenu supérieur à 70 000 € et les 10 % les plus pauvres ont un revenu inférieur à 16 000 €.

Source : Insee, Filosofi 2017 et Balsa.

représentent 40 % de leurs revenus, soit 23 000 €. Ils résident pour la plupart dans les petites régions agricoles situées autour de Saint-Quentin, en Santerre ou dans l'Artois.

Le bassin de production du Santerre est favorable aux grandes cultures. Les industries se sont installées dans ce bassin productif, ce qui peut sécuriser les revenus des agriculteurs sous contrat.

Un poids marqué des revenus du patrimoine chez les céréaliers et maraîchers

De manière générale, les revenus issus du patrimoine chez les agriculteurs sont plus élevés que pour l'ensemble des actifs, notamment parce qu'ils détiennent des terres agricoles ou parce qu'ils sont plus âgés (*encadré 1*). Les exploitants de cultures céréalières et les maraîchers dans les Hauts-de-France bénéficient d'un « effet patrimoine » encore plus marqué. Dans le plateau picard isarien et le sud de l'Oise où ces spécialisations sont bien implantées, les revenus issus du patrimoine représentent respectivement 35 % et 29 % du revenu des ménages agricoles, soit 21 700 € et 19 500 € par an. Ces proportions sont respectivement supérieures de 11 et 5 points à la moyenne régionale. Dans la région agricole de Lille-Pévèle, qui se caractérise par la forte présence de maraîchers, les revenus issus du patrimoine sont élevés (19 900 €). Du fait de la pression foncière exercée par la MEL située à proximité, les prix de vente, de locations des terres agricoles et des biens immobiliers sont en effet tirés vers le haut.

Les ménages à la tête d'exploitations céréalières et maraîchères sont aussi ceux dont les revenus sont les plus diversifiés, le rythme de travail très inégal sur l'année facilitant la multi-activité (*encadré 2*). Le faible éloignement des grands pôles d'emploi favorise l'activité non agricole des conjoints et la multi-activité. Les activités non agricoles représentent ainsi 62 % de leurs revenus, soit 6 points de plus que la moyenne régionale.

De plus faibles revenus et une pauvreté plus prégnante parmi les éleveurs bovins

Les ménages agricoles spécialisés dans l'élevage perçoivent des revenus plus faibles. Les éleveurs de bovins et de caprins-ovins dégagent chaque année 15 000 € de leurs activités agricoles, un niveau de revenu sensiblement inférieur à celui dégagé par les céréaliers, les

Encadré 1 : les revenus issus du patrimoine augmentent avec l'âge

Les revenus du patrimoine augmentent en fonction de l'âge. Ainsi, les ménages agricoles de 40 ans ou plus ont un patrimoine leur permettant de dégager un revenu supérieur à 11 000 € à celui des ménages plus jeunes. Cet écart est bien moindre chez les actifs de la région (+ 2 000 €).

Le poids important du patrimoine dans les revenus des ménages agricoles (24 % contre 19 % pour les actifs) s'explique par cet effet d'âge. En effet, près de 8 agriculteurs sur 10 sont âgés de plus de 40 ans, soit 17 points de plus que l'ensemble des actifs dans la région.

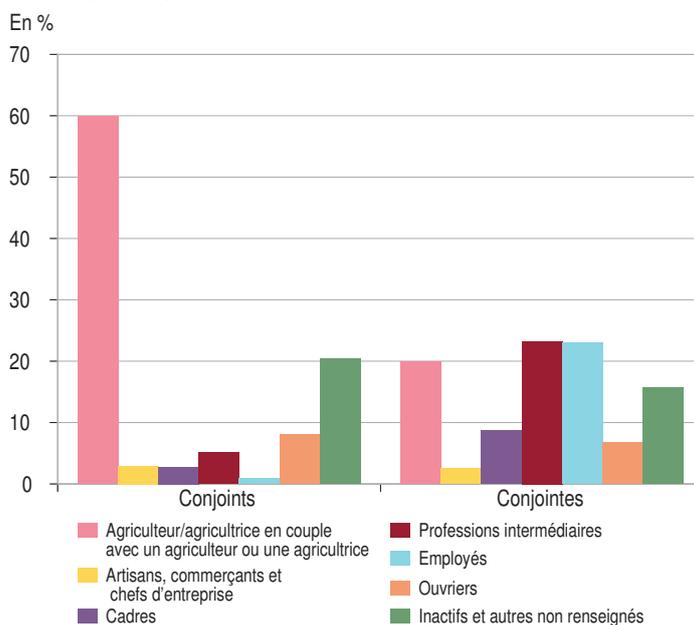
Encadré 2 : 70 % des conjoints des agriculteurs ont une activité non agricole

Dans les Hauts-de-France, 93 % des agriculteurs sont en couple. 70 % des agriculteurs en couple ont un conjoint qui travaille en dehors de l'exploitation agricole ce qui permet de stabiliser les revenus du ménage. Ces conjoints occupent pour plus de la moitié des postes d'employés ou de professions intermédiaires (*figure 4*).

Les femmes représentent un quart des agriculteurs de la région, soit 4 900 personnes. Plus de la moitié d'entre elles vivent en couple avec un agriculteur (56 %) ou un inactif (19 %) (*figure 4*). Les agriculteurs dans leur ensemble sont rarement célibataires (7 %).

4 Les conjoints d'agriculteurs ou d'agricultrices sont plus souvent employés ou de profession intermédiaire

Professions des conjoints d'agriculteurs dans les Hauts-de-France



Note de lecture : chez 60 % des agriculteurs/agricultrices vivant en couple, le conjoint est agriculteur ; chez 23 % des agriculteurs/agricultrices vivant en couple, la conjointe est employée.

Source : Insee, recensement de la population 2017.

maraîchers ou les viticulteurs. Leurs revenus sont aussi moins diversifiés. Ainsi, les revenus d'activité non agricoles des éleveurs bovins ne sont en moyenne que de 24 000 € par an. Ce type d'élevage est en effet une activité particulièrement chronophage, laissant peu de temps au développement d'autres activités professionnelles. Ces ménages agricoles sont ainsi plus exposés à la pauvreté : 24 % vivent sous le seuil de pauvreté, soit 6 points de plus que la moyenne des ménages agricoles. Pour compléter leurs ressources, ils perçoivent davantage de prestations sociales (plus de 2 000 € en moyenne par an).

Les élevages porcins et avicoles, activités très industrialisées, se différencient des autres élevages en dégagant des revenus agricoles (21 000 €) et non agricoles (31 600 €) importants.

Dans les petites régions agricoles du Boulonnais-Hauts Pays d'Artois et de La Thiérache, où l'exploitation laitière prédomine, les proportions de ménages agricoles touchés par la pauvreté sont les plus élevées de la région (respectivement 30 % et 25 %). Les ménages agricoles du Boulonnais se distinguent de ceux de La Thiérache par le faible niveau de leurs revenus d'activité agricole : 10 300 € (soit 5 800 € de moins que dans La Thiérache où existe une AOP). ■

Définitions

L'ensemble des ménages actifs regroupe l'ensemble des ménages agricoles et non agricoles dont le référent fiscal est âgé de 16 à 64 ans.

Les **revenus agricoles** correspondent aux bénéfices agricoles nets de déficits auxquels a été ajoutée la CSG agricole (contribution sociale généralisée). Les revenus en lien avec l'activité agricole ne sont pas tous comptabilisés dans les revenus agricoles (par exemple la location de terres est un revenu du patrimoine). De même, la retraite agricole ou l'hébergement et la restauration à la ferme ne sont pas considérés comme des activités agricoles.

Les **revenus du patrimoine** du ménage regroupent principalement les revenus fonciers (loyers, fermages...), les bénéfices industriels et commerciaux non professionnels et les recettes brutes de locations meublées non professionnelles.

Le **revenu disponible** d'un ménage comprend les revenus d'activité (nets des cotisations sociales), les revenus du patrimoine, les transferts en provenance d'autres ménages et les prestations sociales (y compris les pensions de retraite et les indemnités de chômage), nets des impôts directs (impôt sur le revenu, taxe d'habitation, CSG, CRDS, prélèvements sociaux sur les revenus du patrimoine...).

Le **niveau de vie** est égal au revenu disponible du ménage divisé par le nombre d'unités de consommation. Le niveau de vie est donc le même pour tous les individus d'un même ménage.

Le **taux de pauvreté** monétaire correspond à la proportion de personnes dont le niveau de vie est inférieur au seuil de pauvreté qui, selon les conventions européennes, est fixé à 60 % du niveau de vie médian. En 2017, en France métropolitaine, une personne seule est considérée comme pauvre si son niveau de vie est inférieur à 1 040 € par mois.

Les **petites régions agricoles** (PRA) découpent le territoire en fonction des activités agricoles dominantes. Ce découpage a été aménagé afin de respecter les règles statistiques de diffusion.

Champ

Un **ménage agricole** n'est pris en compte dans l'étude que si son référent fiscal est âgé de 16 à 64 ans et s'il dispose d'un revenu agricole (qu'il soit positif ou négatif). La part des revenus agricoles sur l'ensemble des revenus déclarés étant significativement plus faible chez les ménages les plus âgés, les ménages agricoles dont le référent fiscal est âgé de 65 ans ou plus ont été exclus du champ d'étude. Les revenus agricoles peuvent être négatifs : ils correspondent alors soit à des déficits d'exploitation, soit à des investissements.

Méthodologie

L'année de référence de l'étude est 2017. Cette année offre l'avantage d'être plutôt neutre en termes de récoltes et de revenus agricoles dégagés (ni particulièrement mauvaise ni particulièrement bonne).

Les exploitations agricoles sont habituellement classifiées par Otex (Orientation technico-économique des exploitations). L'Otex d'une exploitation est définie en fonction de sa production dominante, c'est-à-dire celle qui génère au moins les deux tiers de la production brute standard (PBS) de l'exploitation.

Pour cette publication, nous avons affecté aux ménages agricoles de Filosofi des probabilités d'Otex en fonction des revenus agricoles du ménage, des valeurs ajoutées des exploitations, et des Otex présentes sur la commune dans les bases de données de la DRAAF.

Sources

Le **fichier localisé social et fiscal (FiLoSoFi)** 2017 est issu du rapprochement des données fiscales (déclaration de revenus des personnes physiques, taxe d'habitation et fichier d'imposition des personnes physiques de la Direction générale des Finances publiques) et des données sur les prestations sociales (issues des CNAF, CNAV, MSA). Dans Filosofi, le champ des revenus agricoles porte sur les déclarations des exploitants individuels, ou des membres de sociétés ou groupements non passibles de l'impôt sur les sociétés (notamment GAEC, GFA et GIE), et tirés de l'exploitation des biens ruraux (cultures et élevages d'animaux de toutes espèces, profits provenant de l'exploitation forestière, exploitation des champignonnières...).

L'encadré consacré à l'activité professionnelle du conjoint de l'agriculteur exploitant ou de l'agricultrice exploitante a été analysé à partir des données du **recensement de la population (RP)**, exploitation complémentaire 2017.

Pour l'affectation des Otex, notre publication s'est appuyée sur les données issues de Balsa (base de sondage pour la statistique agricole), ESEA (enquête sur la structure des exploitations agricoles), RA (recensement agricole) et du RICA (résultats économiques des exploitations agricoles).

Pour en savoir plus

- « [Ménages agricoles en Bourgogne-Franche-Comté : des niveaux de vie plus faibles dans les territoires d'élevage bovins viande](#) », *Insee Analyses Bourgogne-Franche-Comté* n° 51, mars 2019
- « [Des revenus agricoles modestes dans une région aux revenus élevés](#) », *Insee Analyses Auvergne-Rhône-Alpes* n° 97, février 2020
- « [La diversification des exploitations contribue au développement des territoires](#) », *Agreste Hauts-de-France* n° 9, mars 2017

Insee Hauts-de-France
130 avenue du Président J.F. Kennedy
CS 70769 59034 Lille Cedex

Directeur de la publication :
Jean-Christophe Fanouillet

Rédacteur en chef :
Antoine Rault

Référent études qualité :
Yohan Baillieux

ISSN 2493-1292 / ISSN en ligne 2492-4253

© Insee 2020

Crédits photos :
© Laurent Ghesquière
© Anaïs Gadeau
© Laurent Rousselin

